

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Poids des cartables Question écrite n° 12885

#### Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le poids des cartables. En effet, nombre d'élèves, en école élémentaire ou au collège, portent des cartables qui ne correspondent pas à leur morphologie, dépassant ainsi les 10 % du poids de l'enfant prévu au sein de la circulaire de janvier 2008. Avec un cartable pesant 8,5 kg en moyenne selon les associations des parents d'élèves, des enfants se plaignent de douleurs liées aux contractures musculaires au niveau du cou et du dos pouvant aller jusqu'à créer des scolioses. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre à cette préoccupation.

### Texte de la réponse

L'allègement du poids du cartable constitue un enjeu sanitaire central pour les élèves, sur lequel le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse est mobilisé. Cet engagement se traduit par un ensemble d'actions. Les établissements scolaires veillent tout d'abord à limiter autant que possible les déplacements des élèves en leur sein. Le site Eduscol rappelle par ailleurs les recommandations de « bonnes postures » pour limiter ou éviter les pathologies dorsales (http://www.education.gouv.fr/cid22481/les-bonnes-postures-et-le-poids-du-cartable.html). Les chefs d'établissement travaillent en outre en partenariat avec les collectivités territoriales qui prévoient un budget affecté à l'achat des casiers permettant aux élèves d'alléger le poids du cartable à l'arrivée au collège. Dans le cadre de la stratégie numérique du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, plusieurs initiatives ayant un impact sur l'allègement du poids des cartables ont été développées : - Les collectivités peuvent obtenir, dans le cadre d'appels à projets du programme d'investissements d'avenir, des subventions leur permettant de cofinancer l'équipement des élèves en dispositifs numériques mobiles, à usages collectifs ou individuels. - Les expérimentations de dispositifs "BYOD"(ou"AVEC") d'usage en classe des équipements numériques personnels des élèves, lancées en 2019 et soutenues dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, participeront également à l'allègement du poids des cartables. - Depuis la rentrée scolaire 2016, à l'école et au collège, 13 banques de ressources numériques éducatives (BRNE) sont mises à disposition gratuitement de 245 000 enseignants et 4,8 millions d'élèves des cycles 3 et 4 (CM1 à 3e) pour les enseignements et les apprentissages du français, des mathématiques, de l'histoire-géographie, des sciences (physique-chimie et sciences et vie de la terre) et de la technologie et des langues vivantes (anglais, allemand, espagnol). Adaptées à tous les types de matériels, aux situations de travail en ligne et hors ligne, les BRNE offrent plusieurs milliers de contenus et d'outils associés pour construire des activités et des parcours tant collectifs qu'individualisés. Les contenus, les exercices, les évaluations peuvent être utilisés tels quels ou bien être modifiés par les enseignants en fonction de leurs élèves. Les élèves disposent de ressources qui facilitent les essais-erreurs, la démarche d'investigation, les productions numériques et leur partage. Elles offrent donc une réponse, comme d'autres ressources (ex. : Éduthèque, http://www.edutheque.fr/accueil.html), pour alléger le poids du cartable. Elles sont accompagnées par une information et des actions de formation tant au niveau national que dans les académies. - Au lycée, des mesures particulièrement ambitieuses sont déjà lancées pour dématérialiser totalement les manuels, par exemple dans la région Grand Est grâce au projet pilote "Lycées 4.0"

à l'initiative des collectivités territoriales. Les manuels numériques, comme toutes les autres ressources, sont accessibles par les espaces numériques de travail (ENT) des établissements scolaires. Le manuel numérique, s'il est préféré au manuel papier, peut donc être utilisé tant à l'école qu'à la maison ou en mobilité à partir de la licence acquise pour l'établissement scolaire. Enfin, des travaux sont menés avec les éditeurs pour que leurs offres prennent plus systématiquement en compte la nécessité de l'allègement du poids du cartable.

#### Données clés

Auteur : M. Xavier Breton

Circonscription: Ain (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 12885

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>2 octobre 2018</u>, page 8667 Réponse publiée au JO le : <u>1 er janvier 2019</u>, page 12412